

Paris, le 30 juin 2022

DÉCRET PROTÉGEANT LES DÉNOMINATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE LA FILIÈRE PORCINE SALUE UNE MESURE EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE ET D'UNE INFORMATION HONNÊTE DU CONSOMMATEUR

Les professionnels de la filière porcine française, représentés par INAPORC, saluent la publication au Journal Officiel du décret encadrant l'utilisation des dénominations de denrées issues de viande et en particulier de porc, tels que le jambon, les saucisses ou encore les lardons. Ce texte permet de réserver exclusivement ces dénominations aux produits traditionnellement préparés à base de viande afin d'éviter toute confusion avec d'autres recettes élaborées à partir d'autres ingrédients.

INAPORC rappelle que cette décision est une première étape de protection des dénominations traditionnelles de recettes à base de viande sur le territoire français et qu'il est nécessaire d'élargir cette mesure au niveau européen, mais également d'envisager des mesures législatives ou réglementaires analogues pour protéger les dénominations animales par rapport aux aliments artificiels de synthèse.

Une protection des dénominations traditionnelles souhaitée par les 2/3 des consommateurs

Ce décret est une avancée majeure en matière de transparence et d'information honnête du consommateur qui pourra ainsi continuer à choisir en toute connaissance de cause les produits qu'il achète en magasin. Une récente étude de l'institut CSA, commandée par INAPORC¹, confirme d'ailleurs que cette mesure va dans le sens des attentes des Français : ils sont en effet 68% à estimer qu'un produit constitué uniquement de végétaux ne doit pas utiliser les appellations traditionnellement attribuées aux produits issus du porc.

Les Français fans de charcuteries authentiques

S'ils sont 39% à avoir déjà consommé un produit de substitution végétale à la place d'un authentique produit de charcuterie, ils ne l'ont fait qu'une seule fois pour 22% **et sont 72% à déclarer qu'ils ne sont pas prêts à remplacer** les authentiques produits de charcuterie de cochon par ce type de produit. Une réticence principalement due à leur volonté de **consommer des produits authentiques et traditionnels (57%)**.

¹ Enquête menée du 29 mars au 31 mars 2022 par CSA pour la INAPORC auprès d'un échantillon national représentatif de 1003 Français âgés de 18 ans et plus

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français dont 25 000 en élevage.

Arnault, Sandra & l'équipe Adocom
Service de Presse INAPORC
vous remercient de votre attention.
Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr

The logo for Adocom-RP features the text 'ADOCOM®-RP' in a serif font. A red graphic element, resembling a stylized pig's head or a flame, is positioned above the 'O' in 'ADOCOM'.

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM